

Technicien(ne) Supérieur(e) en Réseaux Informatiques et Télécommunications

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI DE NIVEAU III

LE MÉTIER

Le (la) Technicien(ne) Supérieur(e) en Réseaux Informatiques et Télécommunications (TSRIT) installe, met en service, sécurise et assure le bon fonctionnement des réseaux informatiques et télécommunications, voix, données, images, souvent sous la responsabilité d'un ingénieur réseaux, dans le respect des consignes, des procédures et des contrats de services.

Il (elle) met en service des équipements et des logiciels de réseaux informatiques et de télécommunications. Il (elle) effectue les mises à jour et intervient pour la maintenance préventive.

Il (elle) diagnostique et assure la résolution d'incidents simples ou complexes jusqu'à leur clôture et enrichit la base de connaissances en utilisant l'outil de suivi de l'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Il (elle) peut être employé(e) dans une Société de services (SSII/SSIT), en PME/PMI ou en mission chez un client «grand compte» (Administration, banque...).

Dans une entreprise «grand compte», il (elle) travaille au sein du service «production-exploitation».

Dans une SSII/SSIT, il (elle) peut être intégré(e) au sein d'une équipe projet et également intervenir en support technique avant vente.

Il (elle) peut exercer à distance, au téléphone ou au travers des réseaux informatiques.

Cette diversité de débouchés permet l'exercice de la profession sans contre-indication particulière. Ses capacités d'analyse, d'adaptation et de communication lui offriront des possibilités d'évolution vers des postes de cadre technique, en particulier vers le poste d'ingénieur responsable Réseau Informatique et Télécommunications.

LA FORMATION

La durée de formation est de 22 mois dont 4 mois de préparatoire – soit 2 848 heures – avec 2 périodes en entreprise de 8 semaines chacune. Elle est dispensée par des formateurs certifiés justifiant d'une expérience professionnelle avérée (5 ans minimum). Le groupe en formation est composé de 14 personnes (hommes et femmes) rémunérées par l'ASP sur la base de l'ancien salaire. Pour accéder à cette formation, aucun diplôme préalable n'est exigé, ce sont les services psychotechniques et la MDPH qui évaluent les aptitudes requises.

La formation TSRIT est organisée en 4 modules et une préparatoire intégrée. Chaque module correspond à une activité Type (AT) mettant en œuvre un ensemble de compétences.

Module préparatoire

- Remise à niveau : anglais, français, électricité, arithmétique
- Acquisition de savoir-faire utilisateur en Bureautique
- Acquisition de repères professionnels, travail sur le projet professionnel et les exigences du secteur professionnel visé
- Acquisition de méthodes de travail

AT 1. Exploiter les réseaux informatiques et de télécommunications et maintenir la continuité de service

Installer un ordinateur et le connecter au réseau.
 Déployer des postes de travail dans un contexte de virtualisation et de développement durable.
 Mettre en service des équipements et des logiciels de communication.
 Gérer et sécuriser les infrastructures de réseau.
 Assister les utilisateurs et assurer le support technique.
 Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique et télécommunication.

AT 2. Mettre en œuvre et gérer des réseaux informatiques et de télécommunications

Mettre en service les éléments actifs de réseaux LAN et WAN.
 Gérer l'interconnexion de réseaux TCP/ IP LAN et WAN.
 Mettre en service et virtualiser des serveurs informatiques.
 Installer et gérer les services de réseaux TCP/ IP.
 Intervenir sur un système de messagerie informatique.
 Intervenir sur les services de la téléphonie.

AT 3. Sécuriser, administrer et proposer des solutions de réseaux informatiques et de télécommunications

Mettre en œuvre et gérer la sécurité du réseau informatique.
 Superviser et assurer la disponibilité et la qualité de service du réseau.
 Contribuer à la conduite des nouveaux projets de réseaux.
 Apporter un appui technique dans une démarche commerciale.
 Assurer sa veille technologique.

Le titre professionnel de Technicien(ne) Supérieur(e) en Réseaux Informatique et Télécommunications.

Délivré par le ministère en charge de l'Emploi. Il est inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) au niveau III (correspondant à un Bac +2).

Pour obtenir le titre, le candidat doit satisfaire aux épreuves prévues correspondant à chaque certificat de compétences professionnelles (CCP) constituant le titre.

Un jury, constitué de professionnels du secteur d'activité, se prononce après un entretien avec le candidat et peut accorder tout ou partie du titre professionnel.

Contact : M. Frédéric TISET- Responsable de formation - Tél. 01 48 18 22 40

e-mail : pole-tib@jptimbaud.fr